

Présents ou représentés :

- **Collège des Elus :** Mme BESSON Martine, M. BOISSET Jean-Pierre, M. BONNICHON Frédéric, M. CHANSARD Gérard, Mme DUBREUIL José, Mme FAURE-IMBERT Danielle, M. FERRIERE Bernard, Mme GRENET Michèle, Mme LAURENT Nicole, M. MAGNET Fabrice, M. MATHILLON Jean-Jacques, M. MELIS Christian, M. MENARD Gilbert, M. OLLIER Christian, M. PECOUL Pierre, M. VIGNERON Jacques
- **Collège des Socio-Professionnels :** M. AUROUSSEAU Damien, M. BRAGARD-BREYER Christophe, Mme BONNEFONT Hélène, M. CHABERT Jean-Philippe, M. DENOYELLE, M. de MOROGES Hubert, M. GALLIEN Bertrand, M. GUYARD Didier, M. HEMERY Bruno, Mme LACROIX-DAMAS Frédérique, M. MONTEL Philippe, M. PERRIER Alain, M. PONS Sébastien, M. TARNOWKA Georges
- **Membres / Partenaires:** Mme BERTRAND Elisabeth (OT Châtel-Guyon), Mme CHAPUT Cécile (Riom Limagne et Volcans), M. CORRE Cédric (OT Terra Volcana), M. De ABREU David (OT Riom), Mme FLESCHEMAN Véronique (Plaine Limagne).

Absents excusés :

- **Collège des Elus :** Mme CACERES Marie, M. CHEVILLE François, M. COULON Philippe, M. CERLES Pierre, Mme HOARAU Catherine, M. PAULET Alain, M. WEINMEISTER Nicolas
- **Collège des socio-professionnels :** M. DEMAY André, Mme GREFFIER, M. JAL Pierre, M. MOUILLESEAU Grégory, M. ROCHETTE Alain, M. SAUVESTRE Didier
- **Membres/partenaires :** Mme PAYRAUDEAU Danielle, M. SIMON Alain

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 14/11/2018**
- **Office de Tourisme : point d'étape à fin 2018**
- **Rappel des orientations budgétaires et vote du budget prévisionnel**
- **Présentation des packs partenaires**
- **Positionnement marketing de la destination : consultation agences**

1) Approbation du compte rendu de la séance du 14/11/2018

M. Bonnichon, Président de l'Office de Tourisme (OT) Terra Volcana, les Pays de Volvic, salue et remercie les membres présents du Comité de Direction (codir).

Il présente ensuite l'ordre du jour, et propose d'approuver le compte rendu (CR) de la dernière séance ainsi que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) adressés fin novembre à l'ensemble des membres du codir.

Aucune remarque n'émanant de la salle, le CR et ROB sont approuvés.

2) Office de Tourisme : point d'étape à fin 2018

M. le Président effectue ensuite un rapide point d'étape sur le processus en cours de dissolution-crédation.

- Dissolution des 4 associations :

Sur les 4 structures, 3 ont réalisé leur AG et AGE (Pays de Volvic, Châtel-Guyon et Volvic), acté leur dissolution et le transfert du boni de liquidation vers le nouvel EPIC. L'AGE de l'OT de Riom se tiendra quant à elle le 21/12 suite à un report occasionné par l'absence de quorum constaté lors de la première convocation du 06/12.

Pour rappel, la **dissolution des différentes structures prendra effet au 31/12/2018** permettant ainsi de terminer l'exercice comptable en cours sans en débiter un nouveau. La période de liquidation débutera au 01/01/19 et se terminera avec le paiement des dernières factures fin février/début mars. La **dissolution des associations sera donc effective aux alentours de mars** et le transfert des biens vers l'EPIC réalisé à ce moment-là et acté par une convention de transfert.

N'ayant aucune créance ou dette à gérer, l'actif financier de l'association des Pays de Volvic pourra quant à lui être transféré courant janvier 2019 à l'EPIC.

M. le président précise que **le regroupement des structures n'entraîne pas de reprise de dettes, mais bien une reprise d'actifs financiers** (environ 116K€).

- Création de l'EPIC :

La demande d'immatriculation auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand a été validée fin novembre. L'EPIC sera officiellement créé administrativement et juridiquement le 15/12/2018, lui permettant ainsi de se substituer aux OT et d'en reprendre le personnel actuel à partir du 01/01/2019.

Suite à cette immatriculation, de **nouveaux appels d'offres fournisseurs** ont pu être lancés. Les négociations en cours ont déjà permis de réaliser **plus de 15 K€ d'économie** sur certains contrats (photocopieurs, assurances, affranchissement...). L'objectif étant à la fois d'assurer le fonctionnement de l'EPIC tout en maîtrisant les dépenses.

- Ressources Humaines

Le nouvel organigramme a été présenté à l'ensemble de l'équipe fin novembre. Chaque salarié connaît désormais son champ d'action. Le travail de préparation de l'année à venir peut donc se poursuivre et se renforcer.

Cependant, afin de respecter les délais légaux d'information et les obligations d'échanges préalables avec les représentants du personnel, les contrats de travail et fiches de poste seront harmonisés courant 2019. Aussi, en vertu des articles L.1224-1 et L.1224-3-1 du Code du Travail, **tous les contrats de travail en cours au jour de la transformation seront repris tels quels par le nouvel employeur.**

Par ailleurs, l'OT dépassant le seuil de 5 salariés prévu par la convention collective des organismes de tourisme, et de 11 salariés prévu par la législation en cours, la Direction devra organiser **les élections du Comité Social Economique** (nouvelle instance de représentation du personnel suite ordonnances Macron) **sur le 1^{er} trimestre 2019.**

Il est rappelé enfin que dans le cadre de la création de l'EPIC, l'ensemble des contrats santé doivent être renouvelés et harmonisés avant le 31/12/2018 et prendre effet au 01/01/2019.

L'appel d'offres lancé courant novembre va donc permettre de **choisir deux nouveaux organismes de santé pour l'ensemble des salariés : un pour la mutuelle, l'autre pour la prévoyance.**

Monsieur le Président précise que les modalités de prise en charge par l'employeur respecteront les obligations légales du droit du travail et de la convention collective des organismes de tourisme à laquelle est rattachée l'OT.

Par ailleurs, les organismes de retraite auxquels les différentes structures sont actuellement rattachées seront également unifiés d'ici la fin janvier.

Il est indiqué enfin que l'ensemble de ce travail s'appuie sur la contribution d'avocats spécialisés en droit social et droit santé permettant ainsi de border juridiquement les démarches.

3) Rappel des orientations budgétaires et vote du budget

M. le Président passe ensuite la parole au directeur pour un rapide rappel des orientations 2019 présentées lors du dernier codir (cf. pwp joint).

Ce-dernier passe en revue les différents piliers de la stratégie de l'OT en en rappelant les enjeux et nouveautés, et présente en complément le planning prévisionnel 2019.

Il en profite pour rappeler la nécessité **d'être proactifs dans le travail d'information et de mutualisation** à mener avec les partenaires « *supra* » (CDT/CRT). L'objectif étant, dans une région vaste, avec des destinations à forte notoriété, de **se positionner en « apporteur d'infos »** pour maximiser les chances de déclencher sur notre territoire un accueil presse national ou international, un eductour Tour operators...

Il précise enfin **qu'un temps fort est prévu fin mars** en amont de la saison. Cette journée sera l'occasion de **rassembler les socioprofessionnels** du territoire dans le cadre des rencontres organisées par l'OT, mais également, de faire venir la **presse** pour lui présenter la nouvelle stratégie et les nouveaux supports de communication de l'OT. Cette journée se déroulerait au sein du Parc Vulcania permettant ainsi également de valoriser et marquer la présence sur notre territoire de sites emblématiques régionaux.

M. le Président reprend ensuite la parole pour présenter le budget prévisionnel. Comme cela est prévu par les textes, il propose un vote par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement. L'assemblée approuvant cette décision, il détaille le budget 2019 (*cf. pwp joint*) en précisant que les montants sont identiques à ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

Il propose ensuite d'adopter les durées d'amortissements, et présente enfin pour approbation le tableau des effectifs transférés au 1/01/2019 à l'EPIC ainsi que le tableau prévisionnel des embauches prévues pour l'année à venir (*cf pwp joint*).

Avant de donner la parole à l'assemblée, M. le Président précise que **ce budget prévisionnel représente un réel engagement des collectivités Riom Limagne et Volcans et Plaine Limagne en faveur du tourisme**. Il est en effet plus important que les budgets cumulés des 3 OT actuels. Avec un budget proche des 900 K€, l'OT se rapproche des niveaux de budget des deux premiers OT départementaux (Clermont-Ferrand-2,2M€ ; Sancy-3,5M€), et sera ainsi en mesure de proposer aux acteurs du territoire un niveau de service supérieur.

La parole circule ensuite au sein de l'assemblée :

- Les lieux d'accueil des OT seront-ils les mêmes à l'avenir ?

Réponse : il n'est pas prévu de les modifier en 2019. Des réflexions sont en cours, l'objectif étant de positionner les lieux d'accueil de l'OT au plus près des flux de passage, mais pour l'instant rien n'est abouti.

A Riom, plusieurs aménagements urbains sont en cours, mais à ce stade, l'OT restera où il se trouve au moins pour les 2 ou 3 prochaines années à venir. L'idée étant, en attendant un éventuel déplacement, de rendre le site actuel plus visible pour que les touristes le visualisent plus facilement.

Pour Volvic, le site du Goulet représenterait une bonne opportunité puisqu'il concentre la majorité des flux et pourrait servir de porte d'entrée sur le territoire UNESCO. Un point d'accueil relais pourrait être installé en complément en centre-ville. Par ailleurs, des réflexions sont en cours avec la mairie pour renforcer l'animation et drainer davantage de clientèles au sein du bourg. Mais là encore, à ce stade, rien n'est définitif.

- Quel sera le rôle réel de l'OT en termes de commercialisation ?

Réponse : l'OT jouera un triple rôle :

- Revendeur : au travers de son service commercial, il travaillera principalement la clientèle groupes (affaires, scolaires, associations), génératrice de chiffres d'affaires plus importants.

- Apporteur d'affaires : au travers notamment de son site internet, il relaiera les offres commerciales des partenaires le souhaitant et mettra en place un véritable calendrier d'animation des ventes (St-Valentin, fêtes des mères, *Black Friday*...).

- Facilitateur : en facilitant l'accès à la plateforme de revente en ligne régionale (Open System) aux socioprofessionnels intéressés, et en donnant la possibilité aux prestataires dotés d'un outil de réservation en ligne d'être réservables directement depuis le site internet de l'OT.

4) Présentation des packs partenaires

M. le Président repasse ensuite la parole au directeur pour que ce-dernier présente les futurs « packs partenaires ».

Ce-dernier rappelle en préambule que le passage en EPIC entraîne la **disparition du système actuel de cotisation**. L'OT proposera donc à l'ensemble des socioprofessionnels du territoire un **nouveau système de partenariat dès janvier 2019**.

Elisabeth Bertrand, directrice adjointe de l'OT, explique que ces-derniers auront le **choix entre différentes options** (cf. *pwp joint*) qui leur permettront d'accéder à une gamme plus ou moins étendue de services proposés par l'OT.

Elle précise ensuite que le travail mené suit plusieurs objectifs :

- **Harmoniser** les systèmes actuels (plus de 40 formules de cotisations entre les 3 OT).
- Trouver un **tarif juste**, permettant d'éviter les écarts trop importants avec les anciennes cotisations, sans pour autant dévaloriser l'offre de services proposée par l'OT. Une rapide étude comparative a également été réalisée sur les territoires voisins ou similaires pour conforter les choix tarifaires.
- **S'adapter**, en proposant plusieurs formules de packs, en donnant la possibilité d'accéder à des actions à la carte, et en adaptant le tarif au type d'offre, à la capacité et au classement.
- **Générer de l'autofinancement**, en développant et en « marketant » la gamme de services proposée par l'OT.

La parole est donnée ensuite à l'assemblée :

- Comment les socioprofessionnels seront-ils informés de ce changement ?

Réponse : il est essentiel pour qu'elle soit intégrée que l'information soit le plus largement possible diffusée et répétée. Un sondage a été lancé courant novembre auprès des 1200 socioprofessionnels du territoire. L'objectif était à la fois de leur donner un premier niveau d'information sur le changement à venir, mais également, de les sonder sur leurs attentes. Par ailleurs, un « Guide du partenaire » présentant le nouvel OT, son équipe, ses actions et les nouvelles modalités de partenariat, sera édité et adressé courant janvier à l'ensemble des acteurs locaux. Les supports de communication pros et actions prévues en 2019 serviront également de vecteurs d'information. Enfin, chaque membre du codir pourra également être un « ambassadeur » et un diffuseur d'information.

- Ces packs évolueront ils dans le temps ?

Réponse : oui, ces offres pourront évoluer d'année en année en fonction des retours terrain et de l'évolution des services proposés par l'OT.

- Au-delà de ces packs, comment l'OT maintiendra-t-il le lien avec les acteurs locaux sur un territoire désormais plus vaste ?

Réponse : l'objectif est bien de renforcer le lien avec l'ensemble des acteurs terrain. Il est rappelé que plusieurs journées d'actions sont prévues tout au long de l'année (ateliers numériques, club business, rencontres d'avant et d'après saison...). Elles seront autant de points de rencontre avec les différents partenaires locaux. Par ailleurs, l'OT répondra, dès que possible, aux différentes demandes de participation à des réunions ou rencontres plus locales ou spécifiques (commerçants, hôteliers...).

5) Positionnement marketing de la destination : consultation agences

M. le Président précise qu'une consultation a été lancée courant octobre auprès d'une dizaine d'agences de communication.

Objectif : choisir celle qui nous accompagnera dans la déclinaison des orientations marketing présentées lors du dernier codir, en réalisant notamment le *brandbook* de la destination, futur guide pratique, destiné à définir et codifier l'univers visuel et sémantique de nos prochaines actions de promotion.

Après une première série d'entretiens début décembre, deux agences ont été retenues. La sélection interviendra d'ici les vacances de Noël.

Le livrable final sera rendu sur la deuxième quinzaine de février et servira de base aux futurs supports de communication et actions de l'OT (brochures, campagnes digitales...).

6) Délibération

- **Vote du budget prévisionnel 2019**

M. le Président propose à l'assemblée de voter par chapitre le budget prévisionnel 2019, et de l'approuver, tel que présenté, équilibré en dépenses et en recettes :

- A la section d'exploitation pour **867 728 €**
- A la section d'investissement pour **61 084 €**

L'Assemblée procède au vote, à main levée, et les résultats suivants sont annoncés :

- Vote « Pour » : 30
- Vote « contre » : 0
- Abstention : 0

Le comité de direction approuve le vote par chapitre du budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme et en approuve le contenu (actions, durée des amortissements, tableau des effectifs,...) tel que présenté en assemblée.

Après avoir précisé que le prochain Comité de Direction se tiendrait début mars 2019, et avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres présents, M. le Président lève la séance.